

Concours photo du Programme Economie Bleue, Pêche et Aquaculture

ANNEXE I : – Propriété intellectuelle

Le participant déclare et garantit à Expertise France à la soumission de la première photographie, qu'il est l'auteur de toutes les photographies soumises par lui dans le cadre du concours, que toutes photographies soumises dans ce cadre respecte les lois et règlements en vigueur ainsi que les droits des tiers, et notamment tous les droits relevant de la propriété, de la propriété intellectuelle (droit des marques, des noms de domaine, droit d'auteur, droits voisins, droit sui generis du producteur de bases de données...), de la personnalité et notamment le droit au nom et à l'image de la (des) personne(s) ou du (des) bien (s) représenté(e)(s) sur les photographies et/ou attachés aux photographies.

Le participant déclare et garantit détenir toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation par Expertise France et son partenaire l'Union Européenne des photographies, et notamment celles émanant de la (des) personne(s) représenté(e)(s) sur la/les photographie(s), du propriétaire du (des) bien(s) représenté(s) sur la/les photographie(s), de(s) l'artiste(s) ayant réalisé une prestation artistique reproduite sur la/les photographie(s) et/ou de ses ayants-droits, représentants légaux et ayants cause. Le participant garantit notamment avoir obtenu les autorisations des représentants légaux requises, spécifiques et explicitant la finalité de l'utilisation des photographies dans le cadre du concours en cas de reproduction de l'image d'une personne mineure. A cet égard, les participants s'engagent à justifier par écrit, aux organisateurs, et à lui fournir à la première demande de celle-ci, copie de l'ensemble des écrits justifiant lesdites autorisations.

Le participant garantit à L'organisateur la jouissance pleine et entière, libre de toute servitude, des droits concédés aux termes du règlement. Il déclare et garantit ne pas avoir conclu de contrat avec des tiers qui ferait obstacle à la publication de la/des photographies objet de leur participation. Il garantit aux organisateurs contre tout trouble ou revendication, éviction quelconque, et toute action en justice et notamment toute action en contrefaçon ou relative aux droits de la personnalité du fait des éléments fournis par eux dans le cadre du règlement.

Le Participant est avisé que toute participation au Concours emporte autorisation accordée au projet Economie Bleue et ses partenaires et sous-exploitant de diffuser sa ou ses photo(s) sous son nom tel qu'indiqué lors de la soumission de sa (ses) photo(s) au concours et notamment :

- reproduire ou faire reproduire la photo sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, vidéogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau ;
- représenter ou faire représenter la Photo par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou **futur**, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication en ligne, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, wap, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil.

Cette autorisation est accordée pour les seuls besoins du concours, pour la seule durée du concours, à savoir entre le **05/05/2024 et le 20/06/2024**.

Le participant accepte dès sa participation, l'éventualité qu'une de ses photos soit primée dans le cadre du présent concours. Dès lors, le cas échéant, le participant accepte que la durée du droit d'utilisation accordé pour les photos soumises dans le cadre du concours soit prolongée, pour la photo primée, à deux années à compter de la proclamation des résultats du Concours, pour les seuls besoins de la promotion par les organisateurs de la Photo primée.

Le participant garantit à Expertise France la jouissance pleine et entière, et libre de toute servitude, des droits concédés aux termes du présent contrat, et garantit le projet Economie bleue contre tout trouble ou revendication, éviction quelconque, et toute action en contrefaçon du fait des éléments fournis par lui dans le cadre du présent contrat.

Il est entendu que l'organisateur et partenaires n'ont aucunement l'obligation de diffuser les photos soumises dans le cadre du concours et qu'ils ne sauraient être tenus responsables de ce fait.

Nom & prénom	Date	Signature